

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2026

Référence
2026_004

Objet de la délibération
Financement de l'enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Forêt Cochereau

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
15/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 22 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. CLARISSE Laurent, Mme CHAMBON Marion, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. DÉGÉ Christophe, M. BESSE Gérard, Mme CANET Josselyne, Mme CERNON Catherine, Mme DREAN Evelyne,

Absents excusés : M. BARDET Philippe, Mme LEROY Sandra donne pouvoir à Mme DAVESNE Sylvie, Mme PARODAT Sandra

Absent : M. MAREST Nicolas,

A été nommée secrétaire : M. POINTEAU Gérard

Objet de la délibération : Financement de l'enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Forêt Cochereau

Vu le code général des collectivités territoriales

L'enfouissement des réseaux a pour but de réduire la visibilité des lignes aériennes, d'améliorer la sécurité publique et de faciliter l'entretien des infrastructures. Cela inclut les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

Le coût prévisionnel des prestations sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'enfouissement des réseaux concernant la rue de la Forêt Cochereau a été estimé à 120 000,00 € TTC soit 100 000,00 € HT, dans les conditions économiques actuelles. Le montant de la participation communale est fixé à 30% du coût hors taxes de ces dépenses et s'élèverait donc à 30 000,00 €

Cette estimation comprend :

- les ouvertures et remblaiements de fouilles, ainsi que les réfections de voirie
- la fourniture et la pose des ouvrages de distribution d'électricité
- la pose des fourreaux et des chambres pour les réseaux de télécommunication

Hormis les tranchées communes, le Département n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des interventions sur le réseau d'éclairage. La maîtrise d'ouvrage des interventions sur les câbles des réseaux de télécommunication est assurée par les opérateurs (chacun pour son réseau).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 045-214502122-20260123-226_004-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Approuve le financement de l'enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Forêt Cochereau

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/01/2026

Le Maire

Alain GERMAIN

A handwritten signature in blue ink, followed by an official circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTCRESSON' around the top edge, 'LE 10 SEPTEMBRE 1890' at the bottom, and '(Loiret)' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle and a sun.